

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Jeudi 14 décembre 2023

Agir pour la qualité des eaux distribuées en région Centre-Val de Loire : publication du bilan 2022 de la qualité des eaux destinées à la consommation humaine

L'Agence régionale de santé Centre-Val de Loire est chargée d'organiser et mettre en œuvre le [contrôle sanitaire](#) des eaux distribuées. Ce contrôle s'exerce depuis le point de captage, jusqu'au robinet du consommateur.

- **13 000 prélèvements à des fins d'analyses de qualité de l'eau sont ainsi réalisés chaque année**. Un [bilan annuel de la qualité des eaux d'alimentation](#) et de la [protection des captages](#) dans la région est ensuite publié.
- Le bilan pour l'année 2022 montre que **l'eau distribuée dans la région est de qualité satisfaisante**. Des disparités géographiques sont cependant relevées : les indicateurs de qualité liés aux nitrates, mais également aux perchlorates, sont dégradés dans le département d'Eure-et-Loir et le nord du département du Loiret.
- **Concernant les nitrates**, ce bilan 2022 traduit **les efforts engagés par les collectivités pour résoudre les situations de non-conformités récurrentes observées ces dernières années, notamment par la mise en place d'interconnexions et l'arrêt de captages**. Ainsi, par rapport à l'année 2021, la population régionale alimentée par une eau dépassant en moyenne la limite de qualité en nitrates (50 mg/L) a diminué de 19 200 à 10 800 habitants. Cependant, le bilan 2022 fait également état de nouvelles non-conformités [ponctuelles](#) en nitrates dans les eaux distribuées, traduisant notamment une hausse des teneurs en nitrates au niveau de certains captages et la nécessité de mieux les protéger.
- Concernant les **pesticides et leurs métabolites** (produits de transformation), le nombre d'habitants concernés par des non-conformités chroniques a sensiblement baissé, passant de 5,8% de la population régionale en 2021 à 2,4% en 2022. **Ces dépassements n'ont toutefois pas nécessité la mise en place de restrictions de l'utilisation de l'eau pour les usages alimentaires**, conformément aux préconisations de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (ANSES). Cette baisse des non-conformités s'explique, dans une grande mesure, par une modification des exigences de qualité applicable à un métabolite de pesticides, l'ESA métolachlore.

Par ailleurs, il convient de rappeler que les listes des pesticides analysés au contrôle sanitaire des eaux sont régulièrement mises à jour en fonction des capacités analytiques des laboratoires et des nouvelles connaissances scientifiques. Ainsi, le chlorothalonil R471811, métabolite du chlorothalonil (fongicide interdit d'usage depuis 2020), est notamment recherché depuis septembre 2023, suite à une étude de l'ANSES ayant mis en évidence sa présence dans les eaux.

Les derniers résultats d'analyse du contrôle sanitaire des eaux sont consultables sur le site <https://eaupotable.sante.gouv.fr>.

- Au-delà de ce bilan régional, [l'ARS Centre-Val de Loire publie des bilans de qualité de l'eau](#) distribuée (info-facture 2022) pour chaque unité de distribution.
- L'ARS Centre-Val de Loire est mobilisée pour **sensibiliser les acteurs de l'eau sur la fragilité de la ressource dans la région et conduire au développement de projets territoriaux portant l'amélioration de la qualité de l'eau distribuée ainsi que sa sécurisation sur le plan quantitatif** : suivi de l'élaboration et de la mise en œuvre de Plans de gestion de la sécurité sanitaire des eaux distribuées (PGSSE), désormais obligatoire avant juillet 2027 au niveau des zones de captages et avant janvier 2029 au niveau des installations de production et de distribution d'eau potable)...

Contacts presse :

ARS Centre – Val de Loire :

Christophe LUGNOT, Directeur de Cabinet, Responsable de la communication

Tél. : 07 62 90 90 52 / ars-cvl-presse@ars.sante.fr